



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

écologie, développement durable et 'énergie

Question écrite n° 28426

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2013 et 2014, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

En loi de finances initiale pour 2013, le plafond autorisé d'emplois du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie s'élève à 38 198 équivalent temps plein travaillé (ETPT). Ce plafond sera porté à 37 651 ETPT en 2014, soit une diminution de 522 ETPT (- 1,38 %).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28426

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5691

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2344